

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 11 décembre 2024**

Communication n° 48/12.2024

Objet: office de poste

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme nous vous l'annoncions le 30 octobre dernier, la Municipalité a reçu, le 25 novembre dernier, une délégation de la Poste au sujet de l'office de Saint-Prex.

D'entrée de jeu, la Municipalité leur a signifié sa surprise par rapport à l'annonce de fermeture. Celle-ci s'est trouvée devant le fait accompli, ce qu'elle n'a pas apprécié. Elle considère que ce n'est pas une façon de faire. Le responsable du secteur La Côte s'en excuse patement. Il aurait préféré pouvoir contacter en priorité les Autorités avant que les fermetures soient annoncées publiquement.

Selon les éléments communiqués, au cours des neuf dernières années, le nombre de lettres déposé à Saint-Prex a reculé de 52%, les retraits d'envois ont baissé de 16% et les versements ont chuté de 66%.

Selon la Poste, le développement du plan d'affectation «Gare Sud» et de la parcelle Vetropack n'amélioreront pas la fréquentation du bureau de poste, car le comportement des gens a changé.

La Poste souhaite rester présente à Saint-Prex et aimerait faire un partenariat avec un commerce local établi. Cette solution permet généralement d'offrir des heures d'ouverture plus longues et de couvrir les opérations postales usuelles, comme l'envoi de lettres et de colis, la vente de timbre, les envois en nombre pour les entreprises, le retrait d'envoi et le paiement sans espèces de factures. Comme le retrait d'espèces chez le partenaire est limité, la Poste propose la remise d'argent liquide au domicile.

Dans le cas où aucun partenariat ne pourrait être conclu, la Poste mettrait en place une solution de service à domicile.

Bien que le responsable du secteur La Côte de La Poste soit disposé à présenter les projets à la population, lorsqu'une solution concrète sera trouvée, la Municipalité a décidé de rejoindre l'alliance de Communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste.

La Municipalité

Saint-Prex, le 11 décembre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75